



INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate de Ligue Ski Voile SRA 420 - ILCA - Fireball Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 Janvier 2024 Base de voile Société des Régates d'Antibes – L/D – 5B

Préambule : prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.
Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction des instructions de course, le texte français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront envoyés par le WhatsApp de l'épreuve et sur le tableau officiel sur Racing Rules of Sailing.
- 3.2 Le PC course est situé dans la base de voile de la Société des Régates d'Antibes.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés sur les mâts de pavillons situé côté nord de la base de voile
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Dates	Signaux d'avertissement	Classes
Vendredi 19 janvier	14H	420 Fireball
Samedi 20 janvier	11H	420 Fireball ILCA
Dimanche 21 janvier	10H	420 Fireball ILCA

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.



7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classes seront les suivants :

- Classe 420 : le pavillon « 420 noir sur fond blanc »,
- Classe ILCA :
 - o ILCA 7 (Laser standard) : le pavillon « Blanc avec le sigle Laser Rouge »
 - o ILCA 6 (Laser Radial) : le pavillon « Vert avec le sigle Laser Rouge »
 - o ILCA 4 (Laser 4.7) : le pavillon « Q »
- Classe FIREBALL : le pavillon « FIREBALL »

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les suivant :

- Flamme numérique 1 : Banane Extérieure
- Flamme numérique 2 : Banane Intérieure
- Flamme numérique 3 : Parcours Banane 1
- Flamme numérique 4 : Parcours Banane 2

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bateau comité avec pavillon orange et un bateau viseur	Bouées jaunes	Bouée Verte	Bouée crayon jaune et bateau arrivé avec pavillon bleu

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10.3 Si les deux marques de porte ne sont pas mouillées : Une marque simple sera positionnée et devra être contournée à bâbord.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Zone réservée aux hélicoptères près de la digue nord du port Vauban

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les 420, les ILCA et les Fireball, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour les 420, les ILCA et les Fireball, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
420	45 minutes	90 minutes
ILCA	45 minutes	90 minutes
Fireball	45 minutes	90 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans l'école de voile de la Société des Régates d'Antibes.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans l'école de voile de la Société des Régates d'Antibes. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information et le whatsapp de l'organisation.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place via le whatsapp de l'épreuve.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un guidon de la SRA.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 *[DP] [NP]* Sécurité

23.3.1 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par le pilote et les passagers,
- Une VHF,
- Un couteau,
- Un moyen d'effectuer des signaux sonores,

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée,
- Un bout de remorquage de 10mm de diamètre et de 15m de long,
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute à la mer.

23.3.2 Le coupe circuit doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

23.3.3 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, y compris toute demande concernant l'assistance.

23.3.4 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation, en particulier le respect des limitations de vitesse.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

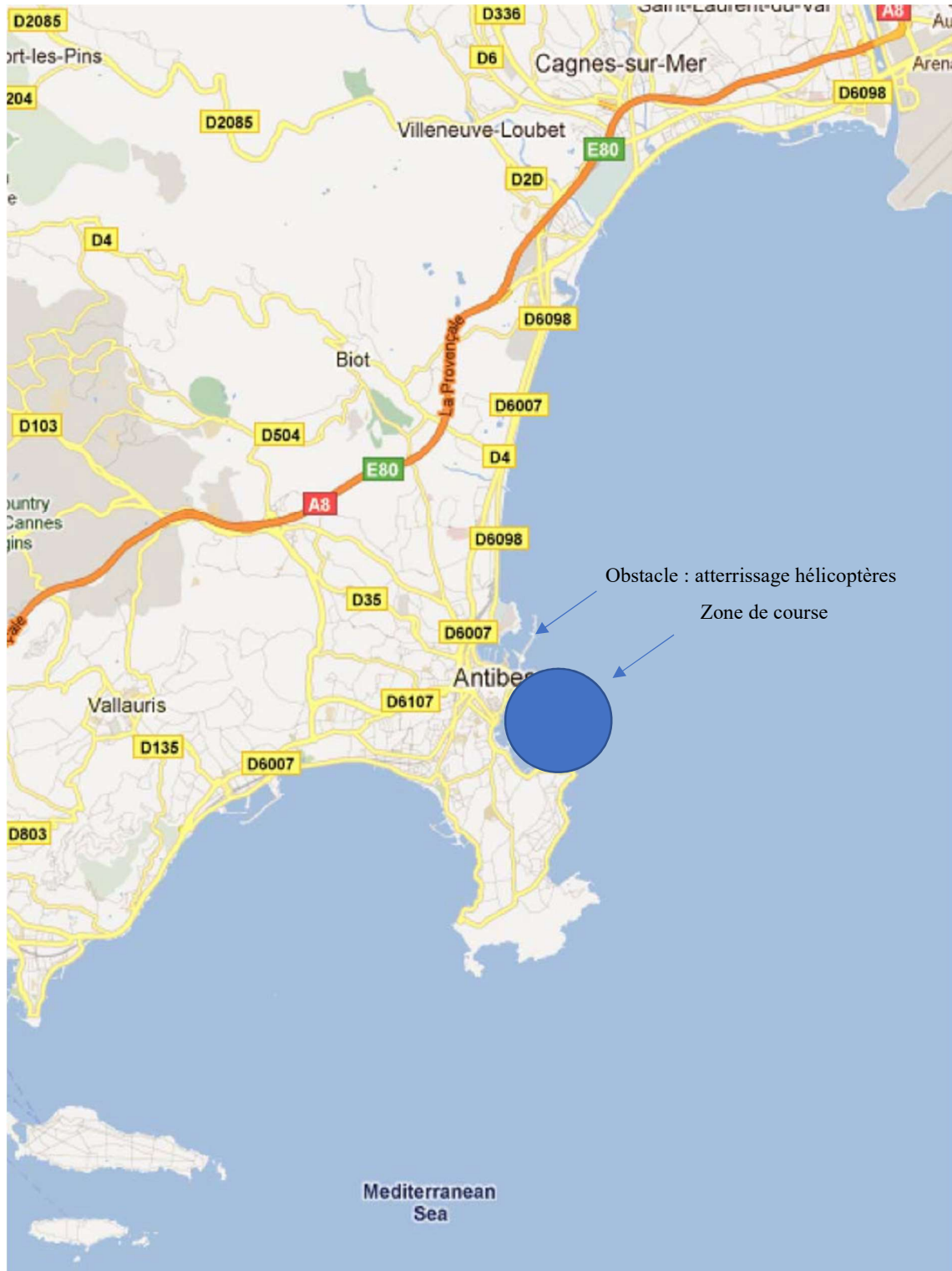
Des prix seront distribués au 3 premiers 420, les 3 premiers ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7 et les 3 premiers du scratch Fireball.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Jérôme BIKARD

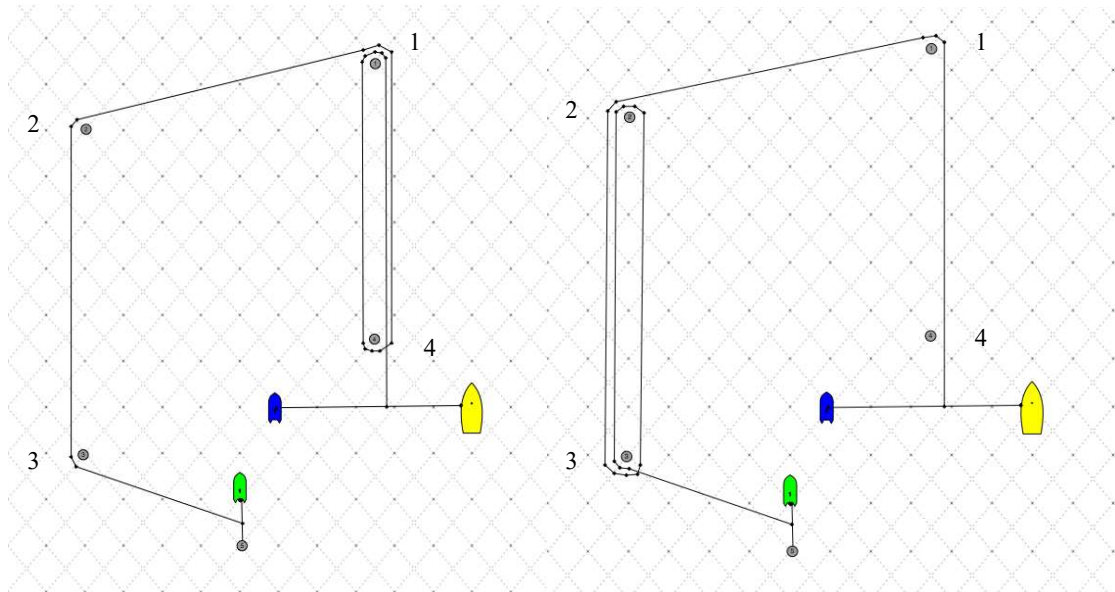
Président-e du jury : Gérard GASTAUD

ANNEXE ZONES DE COURSE

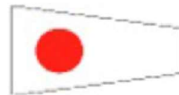


ANNEXE PARCOURS

- Trapèze Intérieur (flamme 2) : Départ, 1, 4, 1, 2, 3, arrivée (parcours bâbord)
- Trapèze Extérieur (flamme 1) : Départ, 1, 2, 3, 2, 3, arrivée (parcours bâbord)



Parcours trapèze avec
banane intérieure



Parcours trapèze avec
banane extérieure

- Parcours Banane 1 (Flamme numérique 3) : Départ, 1, 2-2 bis, 1, 2 (tribord), arrivée
- Parcours Banane 2 (Flamme numérique 4) : Départ, 1, 2-2 bis, 1, 2 bis, arrivée

